



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU VAR

23 JAN. 2017

Direction de l'Action  
Territoriale de l'Etat

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00  
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :  
Corinne LANDURE

Poste :  
04 42 99 10 13

N° 271

Préfecture du Var - Bureau Développement Durable  
Direction de l'Action Territoriale de l'Etat  
Bd. du 112ème Régiment d'Infanterie  
83070 TOULON Cédex

*à l'attention de M<sup>U</sup> SCUDERI*

Aix-en-Provence, le 17/01/2017

**Réf SRA: CL 2017/23820**

**Objet : 83 - GINASSERVIS - Lieu-dit "Pied de la Chèvre" - EI 4352**

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour le Directeur Régional des Affaires Culturelles  
et par délégation  
Le Conservateur Régional de l'Archéologie

**Xavier DELESTRE**